Paris Plage: perquisitions pour soupçons de favoritisme

23/02/2017 à 13h44

Des perquisitions ont été menées hier dans les locaux de la mairie de Paris dans le cadre d'une information judiciaire sur les éditions 2012 et 2013 de l'événement Paris Plages, a annoncé aujourd'hui la ville dans un communiqué.

L'enquête, ouverte par le parquet de Paris en décembre 2016, porte sur des soupçons de favoritisme et recel dans le cadre de la passation de marchés avec des partenaires, précise une source judiciaire.

Elle fait suite à une dénonciation par la Chambre régionale des comptes (CRC), courant 2015, ajoute cette source.

Selon Le Parisien, des perquisitions ont aussi été menées hier dans les locaux de trois sociétés partenaires de la ville.

Dans un rapport publié en septembre 2015, "la CRC constatait qu'une partie des factures liées aux dépenses techniques de Paris Plages – structures, décors, aménagements – avait été réglée en 2012 et en 2013 par des partenaires privés contribuant au financement de l'évènement", écrit la mairie de Paris dans un communiqué.

"Si la réalité des prestations effectuées n'était nullement remise en cause, la CRC soulignait toutefois que le règlement de factures par un tiers pouvait contrevenir au principe d'universalité budgétaire et au code des marchés publics", ajoute-t-elle.

"L'information judiciaire qui vient d'être ouverte permettra de préciser si ce mécanisme utilisé sous la précédente

mandature était régulier”, poursuit-elle, assurant que les factures sont désormais “intégralement réglées” par la collectivité.

Source

Merci à **Mandarine**